

## **COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LAIZE-CLINCHAMPS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique ROSE, Maire.

Présents : Mesdames DESJARDINS, FOUREZ, GUESNON, POUTREL, VALETTE, WEINREICH  
Messieurs ACHARD, CHATELIN, CHOUETTE, FOSSARD, JUEL, JUS, MARTIN, PICARD, ROSE, SINIGAGLIA, THOMAS

Absents excusés : Mesdames BOURLAND (pouvoir à Mme POUTREL), LE DARD (pouvoir à M. ROSE), NERROLLE (pouvoir à M. THOMAS), VANDEVOIR (pouvoir à Mme FOUREZ) , Monsieur MAILLARD (pouvoir à M. MARTIN)

Absente : Madame GODEFROY

Madame POUTREL est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 27 mars 2024 est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Délibération n°12/2024 – COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE DE LAIZE-CLINCHAMPS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2023 dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à la comptabilité administrative du budget communal de Laize-Clinchamps.

#### **Délibération n°13/2024 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE DE LAIZE-CLINCHAMPS**

##### **Fonctionnement :**

Dépenses	<b>1 623 066,40 €</b>
Recettes	<b>2 116 345,02 €</b>

##### **Investissement :**

Dépenses	<b>1 120 323,16 €</b>
Recettes	<b>981 447,95 €</b>

##### **Résultats :**

➤ <b><u>Fonctionnement :</u></b>	
<b>Excédent</b> de l'exercice	<b>493 278,62 €</b>
<b>Excédent</b> de clôture	<b>1 300 834,21 €</b>
➤ <b><u>Investissement :</u></b>	
<b>Déficit</b> de l'exercice	<b>138 875,21 €</b>
<b>Déficit</b> de clôture	<b>486 674,56 €</b>

Hors de la présence de Monsieur ROSE, Maire de Laize-Clinchamps et sous la présidence de Monsieur PICARD Hubert, vote à 19 voix pour et 1 abstention le Compte administratif 2023 de la commune de Laize-Clinchamps.

#### **Délibération n°14/2024 - AFFECTATION DES RESULTATS**

Considérant les résultats de l'exercice 2023 ;

Considérant les restes à réaliser 2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 21 voix pour et 1 abstention, décide d'affecter les résultats au budget primitif 2024 de la façon suivante :

<b><u>Excédent de fonctionnement :</u></b>	<b>1 300 834,21 €</b>
1068 recettes d'investissement	<b>171 762,56 €</b>
002 recettes de fonctionnement	<b>1 129 071,65 €</b>

<b><u>Déficit d'investissement:</u></b>	<b>486 674,56 €</b>
001 dépenses d'investissement	<b>486 674,56 €</b>

### **Délibération n°15/2024 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JUS pour la présentation des subventions proposées :

- pour les associations communales, pour lesquelles nous avons un appui particulier pour leurs actions sur la commune
- pour les associations des communes voisines, pour lesquelles des enfants de notre commune participent aux activités
- pour les associations en charge des actions de « mémoires » et de solidarité.

Monsieur le Maire propose de valider le tableau ci-dessous :

<b>Associations</b>	<b>Subventions proposées 2024</b>
Comité des fêtes de Laize-Clinchamps	700 €
FCB2LC	700 €
Vivre à Clinchamps	1000 €
Courir à Laize-Clinchamps	500 €
La Belle Vie	700 €
A l'aise dans sa Ville	0 €
Association les jardins du ruisseau	100 €
Association des parents d'élèves	300 €
OCCE 14 coopérative scolaire	3 270 €
ADMR	300 €
Amicale des Mineurs May	40 €
Association Plaine emploi	100 €
Resto du cœur	150 €
Judo club mayen	135 €
USSA basket	250 €
Don du sang Saint-André-sur-Orne	100 €
Association Pompiers Missions Humanitaires	1 000 €
Maison familiale Bagotière	100 €
UNSS collège Saint-Martin-de-Fontenay	1424 €
Collège Saint-Martin-de-Fontenay (sorties pédagogiques)	1502 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 371 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité, les propositions de subventions 2024 aux associations telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

### **Délibération n°16/2024 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

**Considérant** la création de la commune nouvelle LAIZE-CLINCHAMPS au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Considérant** la délibération du 6 avril 2017 décidant d'effectuer un lissage des taux sur 12 ans ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de voter les taux suivants pour l'année **2024** :

- Taxe foncière bâti : **26,91 %** (taux communal de lissage) + **22,10 %** (taux départemental) soit un global de **49,01 %**
- Taxe foncière non bâti **46,79 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **21.27 %**

### **Délibération n°17/2024 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – FONGIBILITÉ DES CREDITS**

Vu la délibération n°38/2023 en date du 30 août 2023 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant que le conseil peut déléguer réelles au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 20 voix pour et 2 abstentions :

- **APPROUVE et VOTE** le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

➤ **Section de fonctionnement :**

Les dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de **2 679 362,00 €**

➤ **Section d'investissement :**

Les dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de **1 214 457,00 €**

- **AUTORISER** le Président à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

**Délibération n°18/2024 - COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE CŒUR DE BOURG**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2023 du budget annexe cœur de bourg dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à la comptabilité administrative du budget annexe.

**Délibération n°19/2024 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE CŒUR DE BOURG**

**Fonctionnement :**

Dépenses	430 531.98 €
Recettes	<b>430 531,98 €</b>

**Investissement :**

Dépenses	430 531.98 €
Recettes	<b>430 531,98 €</b>

Hors de la présence de Monsieur ROSE, Maire de Laize-Clinchamps et sous la présidence de Monsieur PICARD Hubert, vote à l'unanimité le Compte administratif 2023 du budget annexe Cœur de Bourg.

**Délibération n°20/2024 - BUDGET ANNEXE CŒUR DE BOURG 2024 – FONGIBILITE DES CREDITS**

Considérant la délibération n°06/2023 en date du 30 janvier 2023 ayant pour objet la création d'un budget annexe centralité ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant que le conseil peut déléguer réelles au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE et VOTE** le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

➤ **Section de fonctionnement :**

Les dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de **2 430 531,98 €**

➤ **Section d'investissement :**

Les dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de **2 430 531,98 €**

- **AUTORISER** le Président à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Fin de séance à 20h45